



PARCOURS DE FORMATION

PERMIS BE

NOM(S) : _____

PRÉNOM(S) : _____

Le formation BE est une formation prisée par les professionnels mais également par les particuliers dans le cadre de leurs loisirs (équitation, activités nautiques, sports mécaniques...). Toutefois, la conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités et des connaissances particulières que vous devrez être en mesure de maîtriser correctement pour ne pas mettre votre sécurité et celles des autres usagers en danger.

Le permis BE est nécessaire pour toute personne souhaitant conduire un véhicule relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque ou une semi-remorque ayant un poids total autorisé en charge supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3,5 tonnes et lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4250 kg.

• VOTRE PARCOURS DE FORMATION :

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens théorique et pratique du permis de conduire. En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant.

• LE PARCOURS THÉORIQUE :

Le parcours théorique concerne les élèves devant passer l'épreuve théorique générale.

Vous êtes concerné si votre **Code n'est plus valable**, c'est-à-dire si vous avez passé l'épreuve depuis plus de 5 ans.

Le parcours théorique que nous vous proposons se déroule à la fois en agence et en ligne (via internet). Il porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Afin de vous fournir une prestation de qualité,

nous collaborons depuis plusieurs années avec les Editions Nationales du Permis de Conduire (ENPC), leader des fournitures et contenus pédagogiques d'enseignement de la conduite.

LA FORMATION EN AGENCE

Votre parcours de formation repose en grande partie sur **les connaissances que vous allez acquérir lors de votre formation en agence.**

Vous aurez la possibilité de vous entraîner via nos cours et séries Code-tests tous les après-midis du lundi au vendredi et le samedi matin.

Tous nos cours de Code et tests de Code audiovisuels sont **régulièrement mis à jour** de manière à coller à l'actualité et aux évolutions législatives.

Nous vous proposons également des **cours théoriques** portant sur des thématiques spécifiques, **dispensés en agence par un enseignant de la conduite titulaire** d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Pour une acquisition maximale des compétences et mettre toutes les chances de votre côté au moment de passer l'examen théorique, vous devrez vous rendre le plus souvent possible en agence et suivre tous nos cours thématiques dispensés par notre équipe d'enseignants.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques traitées dans la salle de code.

LA FORMATION EN LIGNE

Elle constitue le complément idéal de notre formation en agence et consiste à vous entraîner sur **tablette, smartphone, ordinateur**, n'importe quand et n'importe où à la condition que vous disposiez d'une connexion internet. Notre service (PREPACODE) propose des tests et cours de Code régulièrement mis à jour reprenant les dernières réformes et mises à jour de l'ETG. Vous aurez également la possibilité de suivre votre performance et votre progression.

Attention toutefois, **ce service ne se suffit pas à lui-même et n'est qu'un complément** de notre formation en agence.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous **proposerons une date pour le passage de l'examen théorique.**

• LE PARCOURS PRATIQUE :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Avec l'un de nos enseignants BE titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, vous serez amenés durant **10 heures** à travailler les 4 compétences et sous-compétences contenues dans le programme de formation REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne) et énumérées dans votre livret d'apprentissage. Si aucun volume minimum de formation pratique n'est obligatoire, nous préconisons une base de 10 heures de pratique, qui sera aménagée en fonction de vos disponibilités.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le **maniement de l'ensemble** et effectuer les **vérifications courantes de sécurité** dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la **route en fonction du gabarit du véhicule** et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des **conditions difficiles** et **partager la route** avec les autres usagers ;
- pratiquer une **conduite autonome**, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Vous vous concerterez avec l'équipe d'enseignants pour **fixer le calendrier prévisionnel** des séquences de conduite. Vous serez **informé de votre progression tout au long de la formation** et nos enseignants rempliront au fur et à mesure la fiche de suivi formation vous concernant.

De l'écoute pédagogique vous sera également proposé. Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

LA FORMATION HORS CIRCULATION

La formation hors circulation alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble. Notre enseignant vous **préparera aux différentes étapes de l'épreuve pratique hors circulation** et vous fera acquérir le bagage technique nécessaire à la formation sur voie ouverte à la circulation. Les leçons hors circulation s'effectuent sous la forme de module de 2 heures sur l'une de nos pistes.

LA FORMATION EN CIRCULATION

Après avoir acquis sur piste les qualités nécessaires pour appréhender les conditions réelles de circulation, **vous débuterez la formation sur voie ouverte à la circulation.**

La formation en circulation est destinée à travailler sur l'adaptation des comportements de conduite, des particularités de la conduite de ce type d'ensemble et des risques qui y sont associés. Vous apprendrez également à observer toutes les consignes et attitudes avant de partir en circulation et, une fois en circulation, à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre. Les leçons en circulation s'effectuent sous la forme de **module de 2 heures**. Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroulera, autant que faire se peut, sous le format de l'alternance.

Vous serez amené à **circuler en ville**, en rase **campagne**, sur **autoroute**, de **nuit** (en hiver notamment), **dans différentes conditions de circulation** (trafic faible ou nul, conditions normales et difficiles de circulation), vous apprendrez également à **partager la route** avec les autres usagers et à comprendre et pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Une fois le **niveau requis atteint**, nous vous **proposerons une date d'examen pour le passage de l'épreuve pratique** hors et en circulation.